

ARRÊTÉ 199/120 .

portant inscription sur

**l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
de la maison Pezon 11 et 13, avenue de Royat à Chamalières (Puy-de-Dôme)**

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
AUVERGNE

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme,
*Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite*

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 modifié, instituant auprès des préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Auvergne entendue en sa séance du 16 décembre 1998,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la maison Pezon 11 et 13, avenue de Royat à Chamalières (Puy-de-Dôme) constitue un exemple particulièrement représentatif de l'architecture bourgeoise de la fin du XIX^e siècle en Auvergne et qu'à ce titre elle présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques la maison Pezon, 11 et 13, avenue de Royat à Chamalières (Puy-de-Dôme) en totalité, y compris la grille de clôture sur rue et le vestibule d'entrée avec son décor peint, située sur la parcelle n° 230 figurant au cadastre section AD et appartenant à la société de crédit immobilier du Puy-de-Dôme, ayant son siège social 51, avenue de Grande Bretagne - 63037 Clermont-Ferrand Cédex 1.

Cette société en est propriétaire par acte passé le 8 octobre 1997 devant maître Normand, notaire à Chamalières (Puy-de-Dôme), publié au bureau des hypothèques de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 10 octobre 1997, volume 1997 P, n° 11321.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 3. - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 JAN. 1999

Le Préfet de la région Auvergne,

M. Pr : François LEBLOND

Pour ampliation

Pour le Préfet

de la Région d'Auvergne :

Le Chef du Service Administratif du

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales.



G. Lenglet
Géjard LENGLET

Certifié Conforme

Patrice DUCHER

Adjoint au directeur régional

chargé des affaires générales et financières

[Signature]